

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/08/2025 / Délibération N°20250804_05

Date de la convocation : **29/07/2025**

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le 04/08/2025 à **18 heures 00**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents : 8

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

X	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE		Thierry MICHEL
X	Michel RIBES	X	Alain ROMÉAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

Mme Alice MALARTRE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Église / Avenant au marché Vitraux + nouveau devis vitraux

Vu le code de la commande public,

Vu la délibération n°20241216-11 du conseil municipal du 16/12/2024 relative au choix de l'offre présentée par les entreprises Les Forges D'Elémenta /Jouffre /Velay Vitrail.

L'acte d'engagement relatif aux travaux de rénovation de l'église ST PHILIBERT a été signé le 15/01/2025 avec l'entreprise Les Forges D'Elémenta pour un montant initial de 41 055,70 € HT (49 266,84 € TTC) et pour une durée de 3 mois (hors préparation) à compter de l'ordre de service.

Le Maire EXPOSE que suite à l'état des lieux faites par l'entreprise, des travaux supplémentaires sont nécessaires sur les vitraux de l'église notamment la réparation importante de deux panneaux vitraux. L'entreprise a fait parvenir un devis et le maître d'œuvre a rédigé un avenant.

Montant de l'avenant du marché de vitraux :

- **Montant HT** :+ 10 525,00 € HT
- Taux de la TVA :20,00 %
- **Montant TTC** : + 12 630,00 € TTC
- % d'écart introduit par l'avenant : + 25,63 %

Évolution du marché de vitraux :

Montant initial HT :41 055,70 € HT
 Montant avenant HT : + 10 525,00 € HT
Montant modifié marché HT :51 580,70 €
 TVA 20 % : 10 316,14 €
Montant modifié marché TTC :61 896,84 €

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de 2025 de la commune des Estables,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de conclure l'avenant n°1 ayant pour objet : Protection extérieure des vitraux - restauration de l'église ST PHILIBERT,
- **AUTORISE** M. LE Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer l'avenant considéré ainsi que tous les actes et les pièces s'y rapportant.

Fait aux Estables, le 04 août 2025.

Le Maire,

Philippe BRUN



La Secrétaire de séance,

Alice MALARTRE

